



Le Président du Syndicat Mixte  
de l'Ouvèze Provençale

A

Mesdames, messieurs les  
délégués, membres du  
Bureau du SMOP

Entrechaux, le **13 MAI 2024**

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Une réunion du **bureau syndical** est organisée dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

**Mercredi 22 mai 2024 à 14h00**

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister. L'ordre du jour est le suivant :

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

**Préparation du Comité Syndical du 30 mai 2024**

1. Système d'endiguement de classe C de Chaffunes : définition, zones protégées et niveau de protection
2. Convention de gestion de vannage liée au système d'endiguement de Chaffunes
3. Convention de superposition d'usage liée au système d'endiguement de Chaffunes
4. Système d'endiguement de classe C de Vaison-la-Romaine : définition, zones protégées et niveau de protection
5. Modification du PV de mise à disposition de bien immeuble lié au système d'endiguement de Vaison-la-Romaine
6. Mise à jour du document d'organisation de l'exploitation et la surveillance du système d'endiguement de classe B protégeant les communes de Violès, Bédarrides et Sarrians contre les crues de l'Ouvèze

**Questions diverses**

7. Crues des 10 mars et 1<sup>er</sup> avril : désordres et suites à donner
8. Etat d'avancement des traitements des dégradations d'ouvrages par des tiers
9. Point d'avancement des études stratégiques

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Jean-François PERILHOU



**POUR ASSURER LA BONNE TENUE DU BUREAU ET LES CONDITIONS DE QUORUM, MERCI DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE**